

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2021 PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

En exercice : 66
Présents : 46
Votants : 50

Le 15 juillet 2021 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 8 juillet 2021

Secrétaire de séance : Pascal DEMANGE

Présents :

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Arvière-en-Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	BOUTTEMY Anaïs	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DELPON Annie	
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	RODRIGUEZ Philippe	Pouvoir à Charlotte DEMENTHON
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Béon	LE CERF Céline	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	Pouvoir à Nadine LAGRANGE VAN GELE
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Colomieu	CUEILLE Gérald	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Cressin-Rochefort	CHIFFE Frédéric	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	
Culoz	GUILLAND Marc	
Culoz	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	Pouvoir à Henri SOUDAN
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
La Burbanche	MARIÉ Patrick	Suppléante Christiane THOMAS
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIERE

Magnieu	GUITTET Thierry	Suppléant René BERNARD
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean-François	Suppléant Patrick ARALDI
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliou	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	Pouvoir à André BOLON
St Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	BOUSCAUD Alexandre	Suppléante Corinne BOUCHISSE
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Ambléon	BIONDA Annie
Artemare	MASSÉ Emmanuel
Artemare	ROUX Isabelle
Belley	CHEVAT Jacques
Champagne en Valromey	JUILLET Claude
Chazey-Bons	NARDIN Philippe
Conzieu	JANET Guy
Haut Valromey	ANCIAN Bernard
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Talissieu	DEGUISNE Sabrina

Absents

Belley	DA COSTA Angelica
Belley	GONDARD Olivier
Belley	RIOU Claudie
Culoz	PETITE Anne-Laure
Massignieu de Rives	VINETTE Didier
Vongnes	GUILLOIN Pascale

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENT DE SALLE

- Arrivée de Dimitri LAHUERTA à 18h38 pendant le compte rendu de la commission Trimax.
- Arrivée de Marie-Hélène DESCHAMPS à 18h42 pendant le compte rendu de la commission Trimax.
- Arrivée de Xavier VINCENT à 18h43 pendant le compte rendu de la commission Trimax.
- Arrivée de Jean-Yves HEDON à 18h51 lors la présentation de la délibération n° 4.

ORDRE DU JOUR :

- Information des vice-présidents sur les réunions de commission.
 - Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juin 2021.
1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance.
 2. **Délibération :** Information sur les décisions prises entre le 09 juin 2021 et le 7 juillet 2021.
 3. **Délibération :** Convention pour la gestion Aire de camping-car de Virignin.
 4. **Délibération :** Convention d'occupation temporaire du domaine concédé avec la Compagnie Nationale du Rhône pour la halte fluviale du port de Virignin.
 5. **Délibération :** Dispositif d'aide aux hébergements touristiques : demande de subvention de la SCI Les Caudalies.
 6. **Délibération :** Attribution des subventions dans le cadre de l'Appel à projet « Politique de la ville ».
 7. **Délibération :** Demande de subvention de l'AS du Lycée pour une formation BNSSA, et d'une association de prévention de l'alcoolisme.
 8. **Délibération :** Décision modificative n°2.
 9. **Délibération :** Loyers et charges du pôle entrepreneurial Actipôle Bugey-Sud : compléments aux délibérations D-2021-21 et D-2021-22 du 25 mars 2021.
 10. **Délibération :** Convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Bugey-Sud avec l'Etat.
 11. **Délibération :** Désignation des représentants de la CCBS à la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes de l'Ain.
 12. **Délibération :** Gestion quantitative de la ressource en eau : opération d'équipement en matériels hydro-économiques pour les particuliers et les collectivités.
 13. **Délibération :** Cession à titre gratuit du broyeur de végétaux de la CCBS aux Brigades Nature Ain.
- Information sur la charte de transfert Eau et Assainissement.
 - Information sur la taxe GEMAPI.
 - Information sur la demande d'enlèvement de 3 mobil-homes sur l'ancien camping du lac de Virieu le Grand.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance et remercie la commune de Culoz de recevoir le conseil communautaire.

- **Information des vice-présidents sur les réunions de commission.**

o **Commission Déchets du 15 juin 2021 :**

Michel Charles RIERA revient sur les sujets étudiés lors de cette commission :

- Le rapport annuel d'activité Trimax 2020.
- Le cahier des charges pour le prochain marché de collecte des ordures ménagères.
- La mise en conformité de l'ancienne décharge des Erruts.
- Le centre de tri de Chambéry pour prendre en compte les nouvelles consignes de tri.
- La mise à jour du règlement déchetteries pour fin 2021.
- La mise à jour du règlement collecte pour fin 2021

INTERVENTIONS :

Concernant le prochain marché de collecte des ordures ménagères, Marc GUILLAND demande si des critères environnementaux, destinés à réduire l'impact écologique de la collecte (par exemple l'utilisation de camions dotés de moteurs à faible émission de CO2), seront inclus lors de la rédaction du cahier des charges.

Michel Charles RIERA répond que le cahier des charges est encore à rédiger et que cette orientation est donc à étudier. Pour l'heure, la répartition envisagée est 60% technique / 40% prix.

Thierry VERGAIN précise que les possibilités sur ce type de marché sont infimes, pour ne pas fausser les offres techniques.

o **Commissions PCAET du 8 juin et du 12 juillet 2021 :**

Michel Charles RIERA rappelle les sujets étudiés lors de ces commissions :

- Présentation SPL par ALEC01 et de la Centrale Villageoise NEC du Bugey.
- Formation organisée par FIBOIS 01 sur le territoire.
- Présentation du calendrier prévisionnel pour finaliser le PCAET.
- Plan d'actions du PCAET, axes stratégiques.
- Proposition d'une charte avec les communes

o **Commission Accessibilité du 25 mai 2021 :**

Michel Charles RIERA rappelle que cette séance a été axée sur la présentation du centre aquatique. La prochaine séance sera consacrée aux Trimax.

Les documents présentés en séance sont annexés au présent procès-verbal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la réunion, il convient de nommer un secrétaire de séance. Monsieur Pascal DEMANGE se porte candidat.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, A L'UNANIMITÉ, monsieur Pascal DEMANGE comme secrétaire de séance.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021.

Aucune observation n'est formulée.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITÉ, le compte-rendu de la séance du 17 juin 2021.**

3. Informations sur les décisions prises

Par sa délibération n°2020-96, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions prises entre le 09 juin et le 07 juillet 2021.

- Décisions du Bureau exécutif :

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
14/06/21	Bail professionnel avec une orthophoniste à la maison de santé de Virieu le Grand	Local de 26,32 m ² Durée du bail : 6 ans à compter du 1 ^{er} juillet 21 Loyer : 293,10 € HT/mois et hors charges	2021-211
14/06/21	Modification du règlement de la zone d'activité de La Berle à Murs et Gélignieux	Autorisation de déposer le dossier de permis d'aménager modificatif	2021-226
21/06/21	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association Tremplin	Utilisation gratuite de l'Espace Pluriel les lundis et vendredis matins L'association intervient dans l'aide à l'insertion professionnelle.	2021-218
28/06/21	Convention d'utilité sociale (CUS) Semcoda	La CUS a pour but d'améliorer la collaboration lors de l'attribution des logements pour les publics prioritaires, faciliter la rénovation du parc immobilier, améliorer l'information des communes dans le cas de cession de logements.	2021-232
05/07/21	Réhabilitation d'un équipement permanent de course d'orientation et réalisation de deux espaces loisirs aux Plans d'Hotonnes	Budget prévisionnel de 36 615 € Demande de subventions : Département 50% et Leader 20%	2021-242
05/07/21	Autorisation d'occupation de la capitainerie au port de Virignin par monsieur Ameeuw le 13/07/21	M. Ameeuw est titulaire d'une convention d'occupation temporaire sur le site du port de Virignin pour l'activité du food truck Take Away. Le 13 juillet 2021, l'Ain Bugey Vairomey Tour occupera le site portuaire de Virignin et le Food Truck Take Away ne pourra pas s'installer à l'emplacement dédié à son activité. Il est proposé de l'autoriser à occuper ce jour-là la capitainerie.	2021-243
05/07/21	Convention de mise à disposition de données statistiques relatives à la prime rénov	La présente convention fixe les conditions de mise à disposition pour la CCBS des données statistiques relatives au programme « MaPrimeRénov' » par la DDT. Les données sont relatives à la localisation des attributions de primes, au financement, aux travaux, aux demandeurs et autres intervenants, aux logements. La présente convention n'entraîne aucune incidence financière.	2021-244
05/07/21	Convention de mise à disposition avec l'Anah de données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de propriétaires	La présente convention fixe les conditions de mise à disposition pour la CCBS des données brutes du registre national des copropriétés relative au logement et à l'urbanisme durable. La présente convention porte sur une mise à disposition gratuite.	2021-245

- Marchés publics, accords-cadres et avenants :

Marché/ avenant	Numéro	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant HT	Montant TTC	Décision
Marché	2021-000000009-01	11/06/2021	Travaux d'amélioration pastorale : réhabilitation et modernisation des équipements de passage de clôture sur les sentiers de randonnée et réfection de la piste pastorale de la Grillette sur le Plateau de Retord Lot n°1 : Travaux d'aménagement de la piste de la Grillette	AGRI-DEFIS 01260 Valromey-sur- Séran	20 250,00 €	24 300,00 €	DEC-2021-172
Marché	2021-000000009-02	11/06/2021	Travaux d'amélioration pastorale : réhabilitation et modernisation des équipements de passage de clôture sur les sentiers de randonnée et réfection de la piste pastorale de la Grillette sur le Plateau de Retord Lot n°2 : Fourniture et pose de passages de clôture	JERIFO 01430 VIEU D'IZENAVE	43 900,00 €	52 680,00 €	
Avenant		11/06/2021	Avenant n°1 au marché n°2020-05 de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un centre aquatique intercommunal	Groupement DUBUISSON architecture (mandataire) /MAP3/BE ALAIN GARNIER/CYPRIMUM/J EAN-PAUL LAMOUREUX/ALTO STEP 75012 Paris	Fixation rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 1 383 528,61 € HT	1 660 234,33 €	DEC-2021-167
Avenant		08/06/2021	Avenant n°1 au marché n°2021- 000000003-00 de travaux de signalisation horizontale	PROXIMARK 74370 Argonnay	Augmentation du montant maximum annuel de commandes de 50 000 € HT à 57 500 € HT (soit une plus value de 7 500 € HT)	69 000,00 €	DEC-2021-217
Marché	2021-000000010-00	18/06/2021	Acquisition d'un logiciel de la relation clientèle pour l'eau potable et l'assainissement avec prestation de maintenance	JVS MAIRISTEM 51013 Châlons en Champagne	Montant maximum de commandes sur 4 ans : 205 000 € HT		DEC-2021-225
Marché	2021-000000011-00	01/06/2021	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Aire de Grand passage de Bugey Sud	PROFILS ETUDES 01360 Loyettes	19 675,00 €	23 610,00 €	DEC-2021-195
Marché	2021-000000012-00	11/06/2021	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du diagnostic préalable à la CTG Bugey Sud	Société MSA- Services 26000 Valence	14 000,00 €	16 800,00 €	DEC-2021-206
Déclaration sans suite		06/07/2021	Déclaration sans suite d'une consultation pour la réalisation d'une étude en vue de l'élaboration d'un schéma directeur de développement commercial				DEC-2021-247
Reconduction		08/07/2021	Décision de reconduction n°1 des marchés de collecte sélective des conteneurs d'apports volontaires, pour un an, du 1er/11/2021 au 30/10/2022 Lot n°1 : emballages ménagers - n°2020-000000017-01, Lot n°2 : journaux, magazines et prospectus - n°2020-000000017-02 Lot n°3 : verre - n°2020-000000017- 03	MINERIS 84918 Avignon			DEC-2021-248

- Décisions de la Présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
Pôle ressources				
16/06/21	Réalisation de pochettes à rabat au visuel de la CCBS	1 020,00 €	Gonnet Imprimerie 01300 Belley	2021-219
01/07/21	Renouvellement support antivirus	1 085,00 €	Megao 26000 Valence	2021-236
01/07/21	Ajout de stockage serveur de production	1 116,00 €	Megao 26000 Valence	2021-237
06/07/21	Contrat de prestation de diffusion d'annonces de recrutement	3 427,01 €	Groupe Capvision 75010 Paris	2021-246
Pôle techniques				
10/06/21	Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes des zones humides	6 720,00 €	Tchassagne 01160 St Martin du Mont	2021-214
10/06/21	Fourniture de barrières en bois pour la ViaRhona	1 404,24 €	Société Sotrabois 73800 Myans	2021-215
10/06/21	Fauchage et élagage sur la commune d'Ambléon	1 860,00 €	Société arbres d'avenir 01300 Belley	2021-216
17/06/21	Mise en route de la climatisation à l'îlot Grammont	1 732,90 €	SNEF 69500 Bron	2021-220
17/06/21	Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes des cours d'eau	9 744,00 €	Tchassagne 01160 St Martin du Mont	2021-221
17/06/21	Achat PH liquide pour la piscine	1 052,98 €	Drog Déco 01300 Belley	2021-222
22/06/21	Nettoyage au pied des CSE	1 700,00 €	Brigades Nature 01300 Belley	2021-227
22/06/21	Etude relative aux pollutions diffuses et ponctuelles des milieux aquatiques du territoire	3 300,00 €	CD Eau environnement 70190 Maizières	2021-228
22/06/21	Disjoncteurs et différentiels électriques pour la piscine	1 052,98 €	AED 38500 Voiron	2021-229
30/06/21	Fauchage et élagage sur la commune d'Armix	1 716,00 €	YM Entreprise 01110 Plateau d'Hauteville	2021-233
01/07/21	Pose de blocs d'enrochement au port de Virignin	1 680,00 €	Spie Batignolles 38510 Morestel	2021-235
Pôle Développement				
10/06/21	Atelier apprentissage vélo	1 291,80 €	Maison du vélo 74150 Rumilly	2021-212
10/06/21	Lots pour le challenge Mai à vélo	1 664,40 €	Décathlon Pro 59669 Villeneuve d'Ascq	2021-213
17/06/21	Box vélos pour le Port de Virignin	5 512,50 €	UGAP 69286 Lyon Cedex 02	2021-223
17/06/21	Panneaux réglementaires pour la ViaRhona	2 174,30 €	Pic Bois 01300 Brégnier Cordon	2021-224
24/06/21	Réhabilitation partielle du parcours permanent aux Plans d'Hotonnes	1 350,00 €	Antécimes 38400 St Martin d'Hères	2021-230
24/06/21	Aménagement paysager de l'aire de pique-nique de Glandieu	2 822,40 €	Sarl Chapot 01300 Belley	2021-231
30/06/21	Division ténement en 4 îlots village d'entreprises	4 680,00 €	GSM 01300 Belley	2021-234
01/07/21	Pose panneaux signalétiques alpage	3 336,00 €	Jeirfo 01430 Vieu d'Izenave	2021-238
01/07/21	Pose d'arceaux vélos sur les sites naturels	2 772,00 €	Pic Bois 01300 Brégnier Cordon	2021-239
01/07/21	Sécurisation de la fête du port de Virignin	2 260,08 €	AGPS 01300 Magnieu	2021-240

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, des décisions décrites ci-dessus.

4. Convention pour la gestion Aire de camping-car de Virignin.

Régis CASTIN rappelle que la CCBS est gestionnaire du site portuaire de Virignin, dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine concédé de l'Etat consentie par la CNR, qui comprend :

- Un port de plaisance de 128 anneaux avec rampe de mise à l'eau.
- Une zone de stationnement.
- Une aire de pique-nique, une aire de jeux, des sanitaires publics.
- Une capitainerie avec salle hors sac, à destination des plaisanciers et des touristes en séjour au sein des hébergements touristiques.
- La ViaRhôna.
- Le parc d'hébergements touristiques « Les lodges de la ViaRhôna ».
- Une activité de petite restauration présente en saison.
- Une aire de camping-cars, accueillant une borne de service pour les camping-cars (eau, électricité et vidange) en accès gratuit avec des jetons à récupérer auprès des commerçants.

Pour valoriser cette aire de camping-cars qui connaît une fréquentation en constante augmentation, la CCBS a lancé un appel à projet en concertation avec la CNR et la commune de Virignin pour son exploitation avec pour objectifs :

- D'optimiser la gestion de l'aire afin de garantir au mieux son accessibilité, pour tous, 24h/24.
- De garantir la sécurité des usagers.
- De développer la notoriété de l'équipement, du site, et du territoire.
- De développer la fréquentation afin de renforcer les retombées économiques du tourisme sur le territoire.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société Camping-Car Park selon les modalités suivantes :

- Capacité : 30 places.
- Mise en place des équipements complémentaires nécessaires au fonctionnement de l'aire de stationnement de camping-cars (contrôle d'accès, paiement, signalétiques, bornes électriques...) pour un investissement de 56 140.32 € HT.
- Réalisation de travaux d'aménagement de l'aire : délimitation des places de stationnement, plantation de végétaux pour un investissement de 55 125 € HT.
- Gestion opérationnelle de l'aire 24h/24h (avec assistance technique de 08h00 à 23h00 minimum, 7j/7j, intervention technique si nécessaire sous 48h, gestion à distance pour ouvrir ou fermer la barrière, système d'alerte et de supervision...).
- Communication et promotion : site internet, newsletters, application mobile, circuits touristiques, bons plans (partenariats avec les commerçants locaux...).
- Grille tarifaire de l'aire ;
 - o Tarif à l'année : 12€/24h.
 - o Tarif pour 5 heures : 5.50 €.
 - o Taxe de séjour : 0.22€ par nuitée.
- Durée de la convention : 15 ans, à compter du 19 juillet 2021.
- Redevance composée d'une part fixe et d'une part variable :
 - o Part fixe, fixée forfaitairement à 3 500 euros hors taxes par an.
 - o Part variable calculée sur la marge brute :
 - 12% si le chiffre d'affaires est inférieur à 30 k€ HT.
 - 15% si le chiffre d'affaires est compris entre 30 et 35 k€ HT.
 - 25% si le chiffre d'affaires est compris entre 35 et 40 k€ HT.
 - 40% si le chiffre d'affaires est supérieur à 40 k€ HT.

La CCBS gardera la charge de :

- o L'entretien du site.
- o L'assurance « propriétaire » liée aux terrains.
- o Les impôts fonciers.
- o Les frais liés aux ordures ménagères.

INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE souhaite savoir pourquoi un tarif pour 5 heures à 5.50 €. Régis CASTIN répond que cela correspond au temps nécessaire pour recharger les batteries et faire l'entretien d'un camping-car.

Gérard CUEILLE s'inquiète du reste à charge pour la CCBS qui pourrait atteindre des sommes conséquentes sur la durée de la convention. Régis CASTIN précise que c'est une pratique courante

pour ce type de convention, et que les frais concernés sont déjà à la charge de la CCBS. En contrepartie, la CCBS va pouvoir désormais proposer une offre structurée génératrice de retombées économiques sur le secteur et percevoir une taxe de séjour.

Myriam KELLER demande que la délibération ne mentionne pas le montant de la taxe de séjour, pour ne pas figer son montant sur la durée de la convention.

René BERNARD souhaite des précisions concernant l'application des pourcentages pour la part variable calculée sur la marge brute. Régis CASTIN rappelle que c'est un fonctionnement par tranche. Le pourcentage varie dès que le seuil de chiffre d'affaires suivant est atteint.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, autorise la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine avec la société Camping Car Park.**

5. Convention d'occupation temporaire du domaine concédé avec la Compagnie Nationale du Rhône pour la halte fluviale du port de Virignin.

Régis CASTIN rappelle que la CCBS est titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé de l'Etat, accordée par la CNR pour une durée de 14 ans soit du 1^{er} septembre 2009 au 30 juin 2023, pour la réalisation de la halte fluviale du port de Virignin.

Depuis 2009, la halte fluviale a bénéficié de nombreux aménagements avec la réalisation du port de plaisance, de zones de stationnement, d'une aire de camping-cars, de zones de détente avec aire de pique-nique et de jeux, et de l'installation des hébergements touristiques « Les Lodges de la ViaRhôna ».

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine concédé qui intègre notamment les modifications suivantes :

- Diminution de la superficie du terrain mis à disposition par la CNR, de 74 800 m² à 59 779 m². L'emprise des lodges a été soustraite car bénéficiant d'une convention directe avec la CNR, ainsi que celle d'un terrain non utilisé à proximité des écluses.
- Description des ouvrages présents sur site, afin de tenir compte des équipements existants ou en projet (extension d'une zone de stationnement pour les véhicules légers et création d'une zone de stationnement pour les remorques).
- Durée de la convention de 20 ans, soit du 01/05/2019 au 30/04/2039, afin de tenir compte de la durée d'amortissement des projets de la CCBS.
- Redevance, passant de 20 243.32 € HT/an actuellement à 16 280 € HT /an.

INTERVENTIONS :

Après avoir fait référence au mandant précédent au cours duquel il était juridiquement difficile d'acquérir le foncier préalable à tout développement économique de zone, Dimitri LAHUERTA demande si l'installation d'un établissement temporaire, de type paillote pour prendre un verre ou se restaurer, est envisagé sur le site. Régis CASTIN répond que, pour l'heure, il y a simplement un food truck autorisé pour la saison. Concernant la question foncière, Régis CASTIN précise que des terrains ont bien identifiés, notamment la zone du théâtre de verdure, pour développer économiquement le site. Les réseaux seront d'ailleurs réalisés l'année prochaine pour permettre ce développement. Il est en effet difficile d'attirer des porteurs de projets sans maîtrise foncière.

Dimitri LAHUERTA insiste sur la nécessité pour Bugey-Sud de développer l'attractivité du port de Virignin, qui représente désormais un bel outil pour le territoire.

Régis CASTIN informe l'assemblée que des discussions sont en cours avec les voies navigables de France pour la création d'hébergements sur péniche au port de Virignin.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la signature d'une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine concédé à la CNR.**

6. Dispositif d'aide aux hébergements touristiques : demande de subvention de la SCI Les Caudalies.

Régis CASTIN rappelle que, par sa délibération n°D-2021-47 en date du 20 mai 2021, le conseil communautaire a décidé la mise en place d'un dispositif d'aide aux hébergements touristiques.

Pour rappel, les objectifs sont de :

- Moderniser l'offre d'hébergements touristiques.
- Proposer des offres d'hébergements qualifiés, thématiques avec des offres de services associés.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 27 066.69 €, correspondant à un taux d'intervention de 30% sur une dépense subventionnable de 90 222.30 € HT, à la SCI « Les Caudalies » représentée par Eric OLIVER pour la rénovation de l'hôtel-restaurant Les Caudalies à Artemare.

Le projet concerne la réouverture de l'ex Hôtel-Restaurant Michallet, établissement fermé depuis 3 ans avec :

- Un classement 3 étoiles pour les 7 chambres d'hôtel à l'issue des travaux de rénovation.
- L'ouverture d'un restaurant gastronomique thématique autour des vins.
- La labellisation « Vignobles et découvertes », « Accueil Vélo » et Maître-Restaurateur.

Les travaux portent sur la rénovation des espaces intérieurs et extérieurs : bar, restaurant, réception, réception, chambres, création d'une terrasse, remplacement de fenêtres...

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, par 49 voix POUR et 1 CONTRE (Gérald CUEILLE), une aide de 27 066,69 € à la SCI Les Caudalies au titre de l'aide aux hébergements touristiques.**

7. Délibération : Affectation de subventions au titre de la politique de la ville.

Francine MARTINAT rappelle que, dans le cadre de sa compétence « Politique de la Ville », la CCBS anime et coordonne les actions organisées sur le Quartier Brillat Savarin/ Clos Morcel de Belley, notamment concernant le soutien des actions en faveur de l'intégration des primo-arrivants (personnes arrivées en France depuis moins de 5 ans).

A ce titre, une subvention de 48 000 € a été attribuée par l'Etat à la CCBS au titre de l'année 2021.

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les subventions fléchées au titre de la politique de la ville pour 2021 comme suit :

Intégration des primo arrivants		
Porteur de projet	Description de l'action	Subventions CCBS
Ecrit 01	Plateforme linguistique	7 300 €
Scop Go On	Formation Compétences clés	33 780 €
Scop Go On	Autonomie au féminin	15 725 €
Entre-autres	Projet Bugey Monde	6 000 €
TOTAL		62 805 €
Actions hors convention, soutenues par la CCBS via l'enveloppe politique de la ville		
Porteur de projet	Description de l'action	Subventions CCBS
C'est qu'1 jeu	Parlons ensemble	770 €
AFI (Association Formation Ingénierie)	« Soutien des acteurs et des professionnels du territoire pour	1 000 €
ADSEA	Chantiers jeunes	1 000 €
Centre social l'Escale (CCAS Belley) pour l'association de jeunes « Lam Voyage »	Projet jeunes	1 000 €
TOTAL		3 770 €
Actions hors convention, soutenues par la CCBS dans le cadre des actions de mobilité solidaire		
LUSIE 01	Ateliers mobilités mutualisés	3 000 €

WIMOOV	Plateforme d'écomobilité inclusive Bugey Sud	22 000 €
TOTAL		25 000 €

Francine MARTINAT informe l'assemblée des aides complémentaires déployées par l'Etat sur le territoire (porté par le CCAS de la ville de Belley, l'ADSEA et la CCBS) : 9 036 € au titre du quartier d'été, et 12 288 € au titre du quartier solidaire.

INTERVENTIONS :

Claude FELCI souhaite connaître le nombre de personnes concernées par le dispositif Wiimoov. Francine MARTINAT précise que 50 adultes et 250 enfants pourraient être concernés. Ce dispositif concerne les jeunes sur tout le territoire. Il faut cependant être accompagné par une association, la mission locale jeune ou une association.

Etant membre d'une association concernée par cette délibération, Charlotte DEMENTHON ne participe pas au vote.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, l'affectation des subventions présentées ci-dessus au titre de la politique de la ville.**

Pauline GODET revient sur l'inauguration de l'Espace Pluriel qui s'est déroulée le mercredi 7 juillet 2021. Ouvert depuis février 2021, ce tiers lieu situé au cœur du quartier prioritaire de Belley est destiné à accueillir des activités répondant aux objectifs définis par le contrat de ville.

Avec cet équipement, la communauté de communes Bugey-sud souhaite mettre à disposition des habitants et de ses partenaires un espace de rencontre et de proximité qui permettra à tous de se retrouver dans une dynamique d'échange et de partage.

Cet espace est simple, avenant et s'inscrit dans une logique d'intelligence collective qui doit servir à améliorer la qualité de vie et le vivre ensemble.

8. Demande de subvention de l'AS du Lycée pour une formation BNSSA, et d'une association de prévention de l'alcoolisme.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire de statuer sur les demandes de subventions des associations suivantes :

- Association Ecoute, joie et santé de l'Ain, pour un montant de 150 €.
Cette association, dont le siège social est à Artemare, apporte une aide aux personnes en difficulté avec l'alcool, avec une attention toute particulière pour la jeunesse touchée par de nouveaux modes de consommation.
- Association sportive du Lycée du Bugey, pour un montant de 900 €.
Cette association a un projet de formation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) pour 6 à 12 élèves du lycée du Bugey.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, les deux demandes de subventions présentées ci-dessus au titre de l'aide aux associations.**

9. Décision modificative n°2.

Le montant de 31 000 € inscrit au chapitre 26 étant insuffisant, Pierre ROUX informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire d'ajuster les inscriptions budgétaires 2021 pour prendre en compte les participations au capital des structures suivantes :

- SEM LEA à hauteur de 26 853 €.
- SPL ALEC de l'Ain à hauteur de 24 000 €.
- Centrale villageoise NEC du Bugey à hauteur de 17 000 €.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'adopter une décision modificative n°2 qui se présente comme suit :

- Section d'investissement :
Dépense chapitre 26 - article 261 titres et participations : + 36 855 €
Dépense chapitre 21 - article 2182 matériel de transport : - 36 855 €

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, la décision modificative n°2 du budget principal.

10 : Loyers et charges du pôle entrepreneurial Actipôle Bugey-Sud: compléments aux délibérations D-2021-21 et D-2021-22 du 25 mars 2021.

Myriam KELLER rappelle que, par sa délibération n°D-2021-21 en date du 25 mars 2021, le conseil communautaire a décidé de régulariser les charges concernant les années 2018 et 2019 du pôle entrepreneurial Actipôle Bugey-Sud.

Par sa délibération n°D-2021-22 du 25 mars 2021, le conseil communautaire a décidé une actualisation des tarifs, avec une nouvelle règle d'application annuelle de l'Indice des Loyers Commerciaux (I.L.C.) et de fixer les tarifs pour les nouveaux entrants comme suit :

- Bureaux: 115 € HT/m²/an
- Ateliers: 63 € HT/m²/an

Pour répondre aux compléments d'informations demandés par la Trésorerie de Belley, il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour préciser expressément que :

- Une remise gracieuse a été accordée aux locataires du bâtiment « La Toile » concernant les charges 2018 et 2019.
 - Les nouvelles provisions pour charges seront demandées aux locataires à compter du 1^{er} septembre 2021.
 - Les nouvelles règles d'application annuelle de l'Indice des Loyers Commerciaux (I.L.C.) seront mises en place pour les futurs locataires.
- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, les compléments d'informations sur les tarifs des loyers et charges du pôle entrepreneurial Actipôle Bugey Sud.

11. Convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Bugey-Sud avec l'Etat.

Franck ANDRE-MASSE rappelle que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est le nouveau dispositif proposé par l'État aux EPCI pour soutenir les investissements du bloc communal en matière de transition écologique et de cohésion sociale sur la période 2020-2026.

Il succède aux contrats de ruralité que la CCBS avait signé avec l'État et ses partenaires pour la période 2018-2020.

Le CRTE doit être le reflet du projet de territoire engagé par la CCBS.

Initialement, le CRTE devait être signé pour le 30 juin 2021, mais ce délai a été reporté pour permettre aux EPCI de finaliser leur projet de territoire d'ici la fin 2021.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention d'initialisation du CRTE avec l'Etat, préalable à la signature du CRTE définitive qui interviendra en fin d'année, pour permettre la mise en œuvre des actions communales et intercommunales prêtes à démarrer dès 2021. Cette convention d'initialisation du CRTE a également pour but de définir la méthode d'élaboration du contrat et sa gouvernance (comité de pilotage, partenaires associés...).

INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE regrette que l'Etat brandisse une nouvelle fois une incitation financière pour accélérer le processus de projet de territoire. Il espère que cela n'aura pas comme conséquence de bâcler le projet de territoire Bugey-Sud. Franck ANDRE-MASSE insiste pour sa part sur la qualité du travail produit par les élus lors du dernier séminaire concernant le projet de territoire, ainsi que sur la qualité et l'expérience du cabinet New deal retenue pour accompagner la CCBS dans cette démarche stratégique.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, par 49 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jean LAFOUCRIERE), la signature de la convention d'initialisation du CRTE.

12. Délibération : Désignation des représentants de la CCBS à la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes de l'Ain.

Francine MARTINAT porte à la connaissance de l'assemblée qu'une Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes a été créée dans le département de l'Ain.

Elle est composée de 4 collèges :

- Un collège de représentants de l'Etat.
- Un collège de représentants des organisations professionnelles.
- Un collège de représentants des collectivités territoriales.
- Un collège de représentants d'associations.

La CCBS est notamment concernée par le transport à la demande et le vélo à assistance électrique.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, A L'UNANIMITE, Francine MARTINAT et Sylvie SCHREIBER respectivement comme représentante titulaire et représentante suppléante de la CCBS à la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes de l'Ain.**

13. Gestion quantitative de la ressource en eau : opération d'équipement en matériels hydro-économiques pour les particuliers et les collectivités.

Pierre COCHONAT rappelle que la maîtrise des consommations en eau est une nécessité pour contribuer à réduire les déséquilibres quantitatifs.

Dans le cadre du Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PRGE) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), il propose au conseil communautaire de valider le principe du lancement d'un marché public fin 2021, sous maîtrise d'ouvrage de la CCBS, pour l'acquisition groupée (et donc à tarifs préférentiels escomptés) de matériels hydro-économiques pour les particuliers et les collectivités: mousser, réducteur de débit, sac économiseur d'eau pour les WC, douchette économe, cuve de récupération des eaux de pluie, compteurs volumétriques pour les prélèvements individuels...

Dans un premier temps, une priorité territoriale sera donnée au bassin versant du Séran (partie Nord de la CCBS) pour répondre aux enjeux réglementaires du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée.

Cette initiative sera étendue à l'ensemble du territoire de Bugey-Sud si la totalité de l'enveloppe financière 2021, soit 100 000 €, n'est pas consommée.

Cette opération peut bénéficier de subventions à mobiliser auprès de l'Agence de l'Eau, du conseil départemental de l'Ain et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La part d'autofinancement (hors temps de travail des services CCBS concernés) sera entièrement couverte par la contribution des bénéficiaires qui se verront facturer le prix des équipements, déduction faite des subventions perçues pour ces achats groupés négociés.

Cette opération sera accompagnée d'une campagne de communication pour informer la population et les collectivités sur le lancement de l'opération mais également sensibiliser sur la contribution que chacun peut apporter pour économiser l'eau.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, le lancement de l'opération prévue en lien avec la programmation budgétaire 2021 du futur PGRE.**

14. Cession à titre gratuit du broyeur de végétaux de la CCBS aux Brigades Nature Ain.

Michel Charles RIERA informe l'assemblée que la CCBS est propriétaire d'un broyeur de végétaux mis à disposition de l'association Les Brigades Nature Ain pour réaliser le broyage à domicile.

Ce matériel, acheté en 2014 au prix de 18 720 € TTC, est aujourd'hui « en fin de vie ».

Il sera remplacé par un nouveau broyeur acheté directement par l'association Les Brigades Nature Ain, grâce à un financement LEADER.

L'association souhaitant conserver l'ancien broyeur, un devis de remise en état a été établi pour un montant de 3 029,18 € TTC.

Il est proposé au conseil communautaire de céder, en l'état et à titre gratuit, le broyeur de végétaux à l'association Les Brigades Nature Ain. Les frais de remise en état seront à la charge de l'association.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve A L'UNANIMITE la cession à titre gratuit d'un broyeur au bénéfice des Brigades Nature Ain.**

- Information sur la charte de transfert Eau et Assainissement

Après avoir rappelé le contexte et le principe du transfert de l'Eau et de l'Assainissement au 1^{er} janvier 2022, Pierre COCHONAT présente les 6 orientations fixées par le groupe de travail pour cette charte de bonne pratique :

1. Solidarité, information et communication aux élus et usagers, et mise en place d'une gouvernance équilibrée et représentative du territoire.
2. Proposer un tarif juste et accessible à tous, offrir un service de proximité réactif et compétent, garantir une alimentation en eau pérenne pour tout le territoire communautaire, et mutualiser et partager les moyens financiers, humains et techniques.
3. Réduire les pertes et améliorer les rendements des réseaux d'eau potable, améliorer la connaissance sur le patrimoine et les ressources, réduire l'impact des systèmes d'assainissement sur les cours d'eau, renouveler le patrimoine, sécuriser les réseaux, répondre aux obligations réglementaires et prendre en compte les effets du changement climatique
4. Priorisation des travaux selon des critères techniques (urgences, impact environnemental avéré, priorité identifiée dans un schéma directeur, mise en conformité réglementaire).
5. Transfert intégral des résultats des budgets annexes eau et assainissement des communes vers la communauté de communes.
6. Prise en compte et intégration de l'état patrimonial et financier des services actuels dans le scénario de convergence tarifaire (convergence différenciée).

Cette charte sera adressée aux communes avec une fiche synthétique d'explication et un modèle de délibération. Des rencontres seront organisées avec les élus communaux pendant la période estivale. Le retour des communes est attendu à partir d'octobre 2021.

Le document présenté en séance est joint au présent procès-verbal.

INTERVENTIONS :

Henri SOUDAN intervient sur le thème du transfert de budgets communaux éventuellement déficitaires. Il prend l'exemple de sa commune qui présente un budget (sur quatre) déficitaire. Des solutions doivent être trouvées pour éviter des transferts négatifs. Il estime logique de pouvoir traiter les déficits éventuels avant transfert à la communauté de communes et ainsi répondre à un certain esprit communautaire. Pierre COCHONAT précise qu'il y aura bien, au final, reprise intégrale des excédents et des déficits des budgets communaux.

Gérald CUEILLE souhaite connaître les impacts du transfert des budgets et des infrastructures sur les attributions de compensation. Pierre COCHONAT précise qu'il n'y aura aucun impact.

André BOLON rappelle la nécessité d'avoir des données actualisées pour garantir la qualité du transfert. Or, compte tenu de la charge de travail des secrétaires de mairies, le calendrier s'annonce contraint pour la finalisation des schémas directeurs. Vu le prix facturé pour la réalisation de ces schémas directeurs, Gérald CUEILLE considère que les entreprises pourraient se déplacer dans les communes et ne pas laisser le travail aux secrétaires de mairie.

André BOLON s'inquiète également du temps nécessaire au recueil de toutes les données budgétaires. De gros moyens sont à mettre en œuvre dans les communes, alors qu'il n'y aura bientôt plus d'interlocuteur à la trésorerie de Belley. Pierre COCHONAT précise que, dans le cadre de la mise en œuvre du logiciel de facturation, la récupération des données budgétaires communales est comprise dans le marché.

Pauline GODET remercie les élus pour le travail réalisé sur ce thème. Elle confirme le cap du transfert au 1^{er} janvier 2022, tout en insistant sur la nécessité de demeurer pragmatique pour réaliser un transfert dans de bonnes conditions matérielles. Certains facteurs exogènes sont ainsi identifiés et conditionneront la date effective du transfert :

- Le recrutement du personnel nécessaire.
- La capacité de la trésorerie à répondre à ses obligations.
- La définition de règles simples à mettre en œuvre avec les communes.

Des éléments de réponses seront apportées sur ces questions en septembre.

- Information sur la taxe GEMAPI

Pierre COCHONAT fait un point d'étape suite à la réunion commune des commissions Finances et Cycles de l'Eau du 09 juillet dernier.

A cette occasion, le principe d'instaurer une taxe GEMAPI a été acté. L'objectif est de parvenir à maintenir un montant annuel de 350 k€ afin de répondre à la forte demande des communes, de concrétiser l'ambition environnementale de la CCBS, et de financer l'augmentation des cotisations syndicales SHR et du SYDCEHR.

Cette taxe GEMAPI entraînerait la disparition des attributions de compensation actuelles et l'arrêt de la participation du budget général.

Le calcul du montant de la taxe est fait par la DGFIP. Seuls les propriétaires seront impactés. Les estimations vont de 5.05 € à 8.07 € selon les valeurs locatives pour les propriétaires d'une résidence principale.

Une délibération sera proposée lors du conseil communautaire de septembre.

INTERVENTIONS :

André BOLON souhaite savoir si la récupération de la TVA sur les travaux pose problème.

Pauline GODET précise que la TVA est récupérée sur les terrains dont la propriété est maîtrisée. En revanche, la TVA n'est plus récupérée désormais sur les études.

- Information sur la demande d'enlèvement de 3 mobil-homes sur l'ancien camping du lac de Virieu le Grand

Pauline GODET revient sur le rendez-vous organisé le lundi 5 juillet 2021 avec les propriétaires de mobil-homes installés sur l'ancien camping de Virieu le Grand, malgré une interdiction d'accéder au site datant de 2016 suite à une procédure judiciaire entre le gérant et la communauté de communes. Depuis, le camping de Virieu le Grand a définitivement fermé pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Ces personnes occupent donc gratuitement un site, sans autorisation de son propriétaire.

Compte tenu de la qualité des lieux, ils n'ont évidemment aucune envie de partir, et font référence à un accord verbal obtenu en 2016 de la part de responsables de la communauté de communes, élus et services, qui ne sont plus à ce jour à la CCBS.

Contrairement à ce qu'ils avancent, le site n'est pas à vendre.

Il y a une volonté politique de valoriser à terme ce site par un appel à projet qualitatif répondant aux objectifs de notre stratégie touristique.

Ils ont émis l'idée d'un appel à projet intégrant leurs 3 mobil-homes, ce qui est bien évidemment impossible pour des raisons juridiques, techniques et de développement touristique cohérent.

Leur situation ne peut évidemment pas se comparer avec celle de l'association de pêche qui a contractualisé avec la communauté de communes, paie une redevance, et dont l'activité ne génère pas de contrainte particulière en termes de sécurité et donc de responsabilité.

Pour tenir compte de leurs contraintes matérielles et leur permettre de s'organiser au mieux, une date limite a été fixée au 15 septembre 2021 pour l'enlèvement des 3 mobil-homes concernés.

Des mesures seront alors prises pour limiter l'accès au site et aux réseaux.

Parallèlement, des contacts sont noués avec les propriétaires des campings du territoire pour leur trouver un emplacement.

La probabilité d'un contentieux ne peut être écartée en l'état. Ce n'est néanmoins pas la piste privilégiée, les discussions vont se poursuivre avec les propriétaires pour trouver une solution adaptée pour toutes les parties.

INTERVENTIONS :

Ayant été sollicité par mail, Gérald CUEILLE a rencontré ces personnes qui sont « abasourdiées » par la demande d'enlèvement, mais qui ne souhaitent pas aller à l'affrontement. Ils font état d'un enclavement des mobil-homes (aucune voie d'accès) qui complexifie l'enlèvement. Ils ont entamé des démarches vers les autres campings du territoire mais il n'y pas de places disponibles.

Pauline GODET précise qu'une opération conjointe peut être imaginée pour permettre l'enlèvement de ces mobil-homes.

TOUR DE TABLE :

- **Projet de territoire.**

Pauline GODET remercie les participants aux travaux préalables à la définition du projet de territoire, et met en avant la qualité des échanges lors des différentes réunions de travail.

Elle regrette néanmoins que 10 communes soient non représentées lors de ce travail stratégique pour Bugey-Sud. Elle souhaite la participation du plus grand nombre possible de personnes pour enrichir le travail : aussi, si des Maires ne peuvent être présents lors des réunions, il est possible de se faire représenter par un adjoint.

- **Aire d'accueil des gens du voyage.**

Xavier VINCENT intervient concernant un terrain proposé par une habitante d'Arboys en Bugey pour recevoir l'installation de l'aire des gens du voyage, et souhaite savoir pourquoi la commission a trouvé ce terrain non pertinent. L'Artag a-t-elle été consultée concernant ce terrain ?

Pauline GODET répond que l'Artag a bien été saisie, et que la CCBS est dans l'attente d'une réponse écrite. Les premiers retours font état que les gens du voyage sont peu disposés à s'installer sur ce terrain éloigné des commerces. De plus, le PLU est inadapté et il y a beaucoup d'habitations à proximité.

Pauline GODET fait également un point sur le terrain de Madame Meunier pour lequel une autorisation préfectorale vient d'être obtenue pour réaliser les différentes études préalables. Les chances de parvenir à un accord amiable apparaissent réduites. Un travail est actuellement mené avec la CNR pour trouver une solution provisoire pour 2022-2023.

La séance est levée à 20h36.

Le Secrétaire de séance,
Pascal DEMANGE



La Présidente,
Pauline GODET

